

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA  
RÉGIE INCENDIE DES SOMMETS**

---

**PROCÈS-VERBAL**

**De la séance ordinaire du conseil d'administration  
de la Régie incendie des Sommets  
Tenue le mercredi 13 mai 2026 à 19 h  
À la salle du conseil municipal de La Patrie**

**Sont présents :**

M. Martin Turcotte, délégué municipalité de Hampden.  
M. Jean Bellehumeur, délégué municipalité de Chartierville.  
Mme Johanne Delage, déléguée municipalité de La Patrie.  
M. Yves Vézina, délégué substitut municipalité de La Patrie  
Simon Lafrenière, Directeur incendie.

Formant quorum sous la présidence de M. Martin Turcotte, la secrétaire et adjointe au greffier trésorier, Mme Paméla Blais, est également présente.

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET VÉRIFICATION DU  
QUORUM.**

M. Martin Turcotte souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil d'administration. Il constate le quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19 h .

**CA-2026-05-138**

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil ont reçu une copie de l'ordre du jour pour la séance ordinaire et qu'ils en ont préalablement pris connaissance ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est adopté à l'unanimité des membres présents, la dispense de sa lecture, et est proposé son adoption par le délégué M. Jean Bellehumeur, tel que déposé en gardant Varia ouvert.

**Adopté**

**CA-2026-05-139**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE D'AVRIL  
2026.**

Il est proposé par le délégué M. Jean Bellehumeur et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2026, soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil d'administration, avec dispense de lecture considérant qu'une copie a été dûment distribuée à tous les membres de ce conseil individuellement avant la tenue de la présente séance, et que tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

**Adopté.**

**CA-2026-05-140**

**4. ADOPTION DES REVENUS ET DÉPENSES**

La secrétaire présente les factures à payer pour le mois d'avril 2026 et dûment autorisées par le directeur général et greffier trésorier Simon Lafrenière pour un montant des dépenses de 35 207,90 \$ incluant les salaires et pour un montant des revenus de 66 261,6 \$. Les membres du conseil d'administration demande le report du paiement de la facture de la Ville de Cookshire Eaton pour les formations au montant de 855 \$.

**Adopté**

**5. CORRESPONDANCE.**

Courriel de Vanessa Thériault concernant les visites de prévention

# PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INCENDIE DES SOMMETS

---

Résolutions des municipalités de Chartierville (SUMI) et du Canton de Hampden (SUMI et caserne)

## 6. CA

### 6.1. Martin Tucotte

6.1.1. Retour sur courriel du 14 avril

6.1.2. Retour rencontre 22 avril maire, dg et deux conseillers d'Hampden (résolution Hampden)

6.1.3. Permis de feu

### 6.2. Jean Bellehumeur

6.2.1. Assurances

6.2.2. Protocole SUMI

## 7. DIRECTEUR INCENDIE

### 7.1. Fiche procédure Décontamination

Le directeur présente les fiches de décontamination et les nouvelles normes en vigueur à mettre en place.

### 7.2. Mise en place

### 7.3. Projet FRR

Le directeur présente le projet à déposer au FRR volet 4 collaboration pour la radiocommunication

### 7.4. Laveuse Document EXCEL

Le directeur présente un document démontrant les différents coûts concernant le nettoyage, décontamination et réparation par la compagnie Isotech afin de pouvoir présenter une nouvelle offre pour l'achat ou contrat de la laveuse sècheuse à la municipalité de La Patrie.

### 7.5. Suivi Martin Hors Route

### 7.6. Suivi Martin Réseau cellulaire\satellite

Martin donne l'information qu'il a recueilli auprès de Rogers et il s'avère que l'idée de communication satellite est également difficile dans notre zone.

### 7.7. Achat Dekon

Le directeur présente un appareil pour la décontamination primaire des bunkers. Décision reportée à une prochaine rencontre.

### 7.8. Pour la décontamination primaire des bunkers, décision mois prochain

### 7.9. Contrat laveuse sècheuse

Le délégué M. Jean Bellehumeur s'engage à rédiger une nouvelle entente. Le paiement de la facture est suspendu.

## 8. RÉOLUTIONS

### CA-2026-05-141

#### 8.1. Présentation projet FRR 4 (radio communication) Martin

CONSIDÉRANT QUE la Régie incendie des Sommets souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale pour la réalisation d'un projet de radiocommunications;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise à améliorer les communications aux pompiers lors d'interventions et à renforcer l'efficacité des services de sécurité incendie sur le territoire desservi par la Régie;

CONSIDÉRANT QUE le programme exige l'appui des organismes municipaux participants au projet;

IL EST PROPOSÉ M. Martin Turcotte

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA  
RÉGIE INCENDIE DES SOMMETS**

---

QUE les membres du CA autorise la Régie incendie des Sommets à agir à titre d'organisme responsable du projet et à déposer la demande d'aide financière au nom des partenaires;

QUE le conseil d'administration autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer et à transmettre la demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale, de même que tout document, rapport, entente ou formulaire nécessaire à la présentation et au suivi du projet.

Adopté

**CA-2026-05-142**

**8.2. Autorisation pour transmission d'informations au comité citoyen La Patrie**

CONSIDÉRANT QUE le comité citoyen souhaite obtenir divers renseignements et documents que détient la Régie incendie des Sommets;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire de la Régie est responsable de la gestion administrative et documentaire de l'organisme;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU :

QUE toute demande d'information ou de documents formulée par le comité citoyen soit dirigée vers la secrétaire de la Régie incendie des Sommets afin d'en assurer le traitement conformément aux dispositions de la loi et aux procédures administratives en vigueur.

Adopté

**CA-2026-05-143**

**8.3. Quote part spéciale Martin**

CONSIDÉRANT QUE les états financiers de la Régie incendie des Sommets pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 démontrent un déficit de fonctionnement de 48 374 \$;

CONSIDÉRANT QUE les exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ne permettent pas à un organisme municipal de maintenir un déficit accumulé;

CONSIDÉRANT QUE la Régie incendie des Sommets ne dispose d'aucun surplus accumulé permettant d'absorber ce déficit;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration juge opportun de constituer un surplus de fonctionnement minimal afin de faire face à d'éventuels imprévus et de réduire les risques de déficit lors des exercices financiers futurs;

CONSIDÉRANT QU'un montant additionnel de 15 000 \$ est requis à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE la répartition des quotes-parts est établie selon la richesse foncière uniformisée des municipalités participantes, conformément à l'entente intermunicipale constituant la Régie;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU :

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA  
RÉGIE INCENDIE DES SOMMETS**

---

QUE la Régie incendie des Sommets procède à l'émission d'une quote-part spéciale totalisant 63 374 \$, soit un montant de 48 374 \$ pour combler le déficit de l'exercice financier 2025 et un montant additionnel de 15 000 \$ afin de constituer un surplus de fonctionnement;

QUE cette quote-part spéciale soit répartie entre les municipalités membres selon la même méthode de calcul que les quotes-parts annuelles, soit en fonction de la richesse foncière uniformisée de chacune d'elles :

Chartierville : 19 921 \$

Hampden : 11 316 \$

La Patrie : 32 137 \$

QUE la secrétaire et adjointe au greffier-trésorier soit autorisée à émettre les factures correspondantes et à transmettre aux municipalités membres toute documentation pertinente relativement à cette quote-part spéciale;

QU'une rencontre soit tenu au besoin avec les directions générales des municipalités.

Adopté

**CA-2026-05-144**

**8.4. Offre de service formation S'Air**

CONSIDÉRANT QUE la Régie incendie des Sommets doit assurer la formation continue et le maintien des compétences de ses pompiers conformément aux exigences applicables en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a reçu une offre de service de l'entreprise S'Air pour la formation Pompier 1;

CONSIDÉRANT QUE cette offre répond aux besoins de la Régie et permettra aux pompiers d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de leurs fonctions;

IL EST PROPOSÉ M. Jean Bellehumeur ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Sommets accepte l'offre de service de S'Air pour la formation du pompier Mathieu Lambert, selon les conditions et les coûts présentés dans l'offre datée du 9 avril 2026 pour un montant de 6 231 \$, plus les taxes applicables ;

QUE les sommes nécessaires à cette dépense soient puisées à même les postes budgétaires prévus à cette fin;

ET QUE le directeur général et greffier-trésorier et la secrétaire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Régie incendie des Sommets, tout document nécessaire à la réalisation de cette entente.

Adopté

**CA-2026-05-145**

**8.5. Fiche de procédures de décontamination**

CONSIDÉRANT l'importance de mettre en place des pratiques sécuritaires visant à réduire l'exposition des pompiers aux contaminants présents lors des interventions;

CONSIDÉRANT QUE le directeur incendie a présenté aux membres du conseil d'administration une fiche de procédure relative à la décontamination des habits de combat (bunkers);

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INCENDIE DES SOMMETS

---

CONSIDÉRANT QUE cette procédure vise à uniformiser les méthodes de décontamination et à assurer la santé et la sécurité des pompiers de la Régie incendie des Sommets;

IL EST PROPOSÉ M. Martin Turcotte ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Sommets adopte la fiche de procédure concernant la décontamination des habits de combat (bunkers), telle que présentée par le directeur incendie;

QUE cette procédure entre en vigueur dès son adoption et soit appliquée par l'ensemble du personnel concerné;

ET QUE le directeur incendie soit responsable de sa mise en œuvre, de sa diffusion et de toute mise à jour jugée nécessaire.

Adopté

### CA-2026-05-146

#### 8.6. Avis de fin de contrat

CONSIDÉRANT QUE les pompiers de la Régie incendie des Sommets sont tenus de respecter les obligations, exigences et conditions prévues à leur contrat d'engagement;

CONSIDÉRANT QUE certains pompiers peuvent ne pas satisfaire aux exigences minimales requises, notamment en matière de disponibilité, de formation, de participation aux pratiques, aux interventions ou à toute autre obligation prévue à leur contrat;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Régie de maintenir un effectif conforme aux exigences opérationnelles et administratives en vigueur;

IL EST PROPOSÉ, M. Martin Turcotte ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'administration autorise le directeur incendie à procéder à l'analyse du respect des obligations contractuelles des pompiers de la Régie;

QUE le directeur incendie soit autorisé à transmettre, au nom de la Régie incendie des Sommets, les avis de fin de contrat aux pompiers qui ne rencontrent pas les exigences prévues à leur contrat d'engagement ou qui ne satisfont plus aux conditions requises pour occuper leur fonction;

QUE le directeur incendie informe le conseil d'administration des avis transmis lors d'une séance subséquente.

Adopté

#### 9. VARIA

- 1) Prochaine séance régulière le mercredi 10 juin 2026 à 19 h à La Patrie.
- 2) Prochaine atelier de travail le mercredi 3 juin – à confirmer.

#### 10. PÉRIODE DE QUESTIONS

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA  
RÉGIE INCENDIE DES SOMMETS**

---

**CA-2026-05-147**

**11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le délégué M. Martin Turcotte et résolu à l'unanimité la levée de l'assemblée régulière à 22 h 18.

---

Martin Turcotte  
Président

---

Paméla Blais  
Secrétaire et adjointe au greffier-trésorier.

---